

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DES LANDES



VILLE DE DAX

E X T R A I T du

Registre des Délibérations du Conseil Municipal

L'an DEUX MILLE DIX NEUF et le 17 OCTOBRE à 18 heures 30, le CONSEIL MUNICIPAL de la Ville de DAX, convoqué le 11 octobre 2019, s'est réuni en séance publique dans la salle du CONSEIL MUNICIPAL, sous la présidence de Madame Elisabeth BONJEAN, Maire.

ETAIENT PRESENTS : M. Stéphane MAUCLAIR - Mme Christine BASLY-LAPEGUE - M. André DROUIN - Mme Anne SERRE - M. Jean-Pierre LALANNE - Mme Marie-Josée HENRARD - M. Serge BALAO - Mmes Viviane LOUME-SEIXO - Axelle VERDIERE-BARGAOU, Adjoints - Mme Dominique DUDOUS - M. Philippe DUCHESNE - Mme Régine LAGOUARDETTE - Mrs Bruno JANOT - Vincent NOVO - Mmes Béatrice BADETS - Géraldine MADOUNARI - Valérie ALEXANDRE - Marianne BERQUE-MANSAS - M Alexis ARRAS - Mme Isabelle RABAUD-FAVEREAU - M. Bernard DUPOUY - Mme Nicole COUTANT - M Jesus SIMON - Mme Sarah DOURTHE - Mrs. Julien DUBOIS - Grégory RENDE -

ABSENTS ET EXCUSES :

M. Francis PEDARRIOSSE - Mme Laure FAUDEMÉR - M. Bruno CASSEN - Mme France POUDENX (arrivée à 19h45) - M. Eric DARRIERE - Mme Marie-Constance BERTHELOU - M. Pascal DAGES - Mme Nadine PEYRIN.

POUVOIRS :

M. PEDARRIOSSE Francis donne pouvoir à M. Stéphane MAUCLAIR

Mme FAUDEMÉR Laure donne pouvoir à Mme Dominique DUDOUS

M. CASSEN Bruno donne pouvoir à M. André DROUIN

M. POUDENX France donne pouvoir à M. Julien DUBOIS jusqu'à 19h45 (présente à partir de la délibération n°22)

Mme BERTHELOU Marie-Constance donne pouvoir à M. Grégory RENDE

M. DAGES Pascal donne pouvoir à Mme Sarah DOURTHE

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Marianne BERQUE-MANSAS

OBJET : GROUPEMENT DE COMMANDES : UNIFICATION DU SYSTEME TELEPHONIQUE ET PRESTATIONS DE MAINTENANCE ASSOCIEES

En application des articles L 2113-6 et L 2113-7 du code de la commande publique et dans le cadre de la direction commune des systèmes d'information, la communauté d'agglomération du Grand Dax a proposé à la ville de Dax, au CIAS (centre intercommunal d'action sociale) du Grand Dax et au CCAS (centre communal d'action sociale) de la ville de Dax, d'adhérer à un groupement de commandes en vue d'unifier le système téléphonique fixe et les prestations de maintenance associées.

Compte tenu des besoins de la ville de Dax, de la nécessité d'améliorer les moyens opérationnels entre les collectivités et de l'intérêt de mutualiser les achats (optimisation des prix et rationalisation des procédures d'achats notamment), il est proposé d'adhérer à ce groupement de commandes, dont les modalités de fonctionnement sont décrites dans la convention ci-jointe.

**SUR PROPOSITION DE MONSIEUR BRUNO JANOT, CONSEILLER MUNICIPAL
APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE CONSEIL MUNICIPAL A L'UNANIMITE,**

APPROUVE l'adhésion au groupement de commandes et les termes de la convention afférente jointe en annexe relative à l'unification du système téléphonique et prestations de maintenance associées,

AUTORISE Monsieur le 1er Adjoint au maire à signer la convention et toutes les pièces s'y rapportant.

*Identifiant Unique (A.R. Sous-Prefecture)
040-214000887-20191017-29-DE*

**DELIBERE EN SEANCE,
Les jours, mois et an que dessus,
Suivent les signatures au registre
POUR COPIE CONFORME,
LE MAIRE,**

**Elisabeth BONJEAN
Présidente de la Communauté
d'Agglomération du Grand Dax
Conseillère Régionale Nouvelle-
Aquitaine**

Affichée le : 18 Octobre 2019

«La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ainsi que de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département, d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Pau (sur place ou par envoi postal à l'adresse suivante : Villa Noulibos - 50, Cours Lyautey - 64000 Pau Cedex, ou par voie dématérialisée à l'adresse <http://www.telerecours.fr/>) ».